



Service de l'Eau et de l'Assainissement

Desserte du projet d'aménagement « Les Hauts de Samarbriva »

Commune de Camon

1/ Situation et projet d'aménagement :

Le projet d'aménagement dit « Les Hauts de Samarbriva » sur la commune de Camon est implanté entre les quartiers résidentiels des années 70/80 et la zone d'activités de la Blanche tâche. L'OAP précise qu'il est aujourd'hui principalement cultivé jusqu'aux franges de l'espace urbanisé.



Figure 1 Localisation du projet



Figure 2 Projet

La future zone d'aménagement sera connectée au maillage de voirie par les rues suivantes :

- ## 2 / Capacité et raccordement en eau potable :

Amiens Métropole - Service Eau et Assainissement – Octobre 2024 – OAP Les Hauts de Samarobriva

Il est à noter que la rue des Déportés n'est pas sur la même zone de pression, ce projet ne devra donc pas être raccordé ou maillé sur la conduite de cette rue.

3/ Capacité et raccordement en eaux usées :

Actuellement, le secteur n'est pas intégré au zonage d'assainissement collectif. Il est donc nécessaire de réviser le zonage pour inclure ce projet. Une enquête conjointe devra être prévue pour adopter ce nouveau zonage.

L'ensemble des eaux usées de la commune est traité sur la station d'épuration dite Ambonne à Longpré-les-Amiens. Cette station de traitement des eaux usées dispose d'une capacité de traitement de 260 000 EH. Elle est aujourd'hui à environ 50 % de sa charge organique (DBO5) et 60 % de sa charge hydraulique, elle est donc en capacité de traiter les effluents de 850 EH supplémentaires.

Le raccordement en eaux usées du futur site sera réparti sur deux points (figurés en rouge sur les figures ci-dessous) :

- Raccordement sur le réseau de la rue Emile Zola
- Raccordement sur le réseau de la rue des Déportés en passant par la rue de la Tourelle

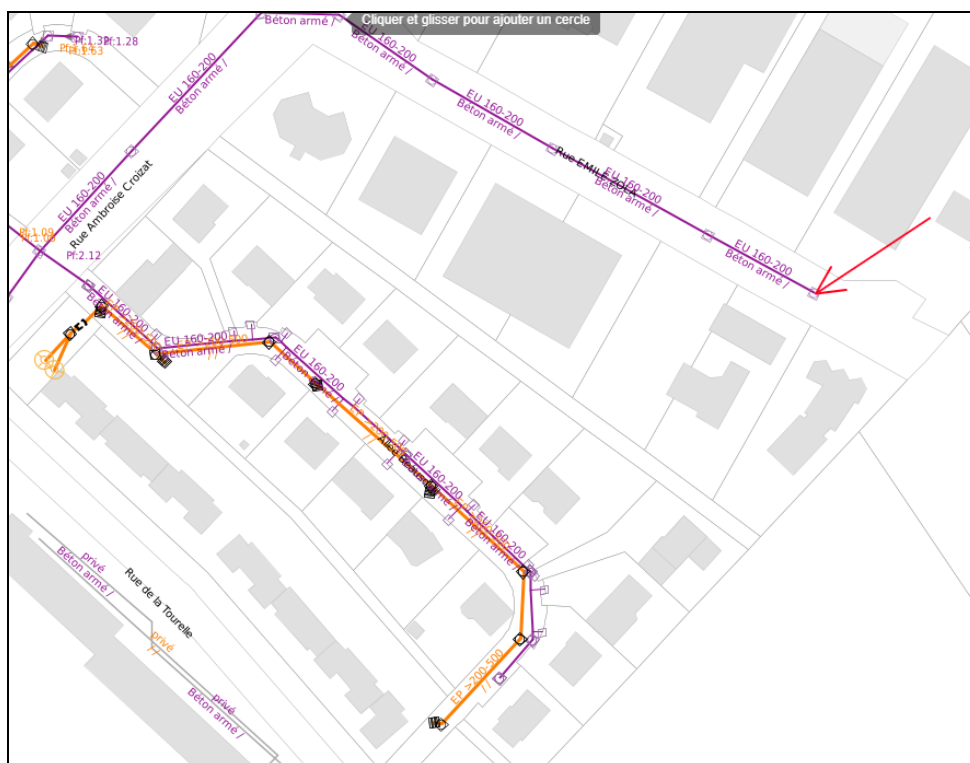
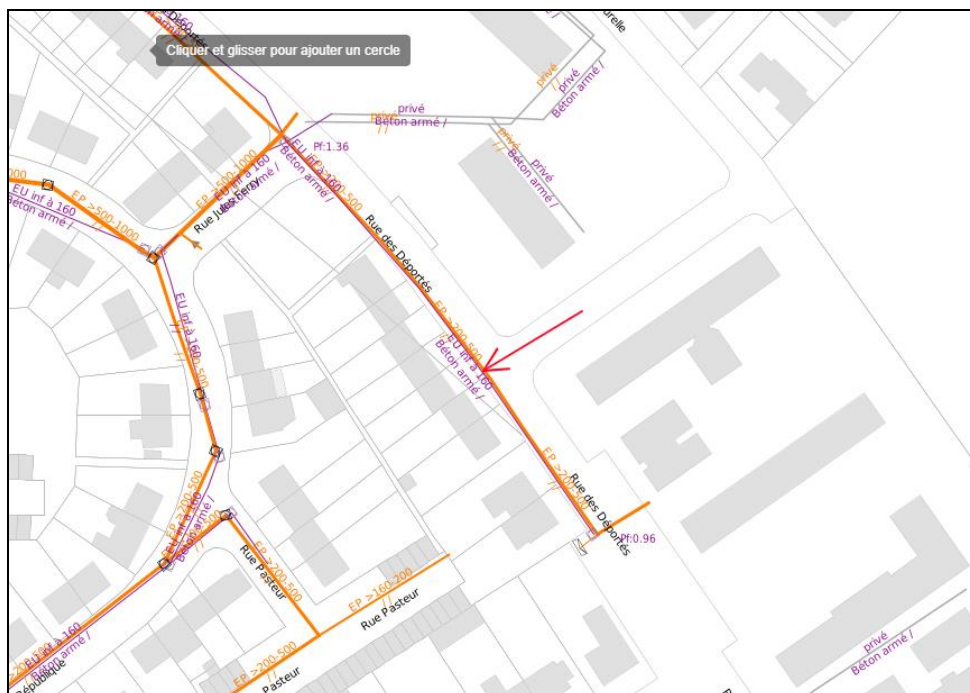


Figure 4 Rue Emile Zola (réseau EU en violet)



gravitaires ou de refoulement vers la rue Georges Matifas puis la rue Abbé de l'Épée à Amiens.



Le poste dit Roger Allou dispose de la capacité théorique nécessaire pour absorber les nouveaux flux estimés à 16 m³/h. La capacité de ses pompes est de 90 m³/h, le débit max temps sec est compris entre 40 et 50 m³/h.

Néanmoins ce poste fait l'objet de fortes contraintes et notamment d'arrivée d'eaux claires parasites (soit des eaux de pluie raccordées au réseau eaux usées, soit des eaux provenant directement du milieu naturel). Des déversements ponctuels au milieu naturel par temps de pluie peuvent alors être observés et le poste de refoulement fonctionne au maximum de ses capacités. Un programme de réduction des eaux claires parasites (ECP), qu'elles soient permanentes ou météorologiques, est mis en œuvre. L'ensemble de la commune a fait l'objet d'une campagne de Tests à la Fumée afin d'en identifier l'origine. Des branchements non conformes ont été localisés, les propriétaires seront contactés sous peu pour une remise en conformité. Des contrôles supplémentaires sur le domaine public (avaloirs, ...) sont également programmés dans les semaines à venir.

Une campagne de mesures des débits en différents points du réseau va être mise en œuvre pour identifier les secteurs présentant un apport d'eaux claires parasites. Ces différentes

actions aboutiront à un programme de travaux ciblés visant à réduire les apports d'eaux claires parasites et à améliorer la capacité du réseau d'assainissement (réhabilitation, remise en conformité de raccordements, ...).

Si ces mesures ne s'avèrent pas suffisantes, il devra être envisagé de renforcer les capacités du poste du refoulement et selon le cas, également de la conduite de refoulement. Ce renforcement devra être dimensionné en fonction des volumes restant à gérer après la mise en œuvre des mesures citées précédemment. A ce stade, l'enveloppe pour une telle opération est estimée à 680 000 € HT, elle devra donc néanmoins être affinée si elle devait être mise en œuvre.

4/ Gestion des eaux pluviales :

L'eau provenant des précipitations devra être gérée au plus de là où elle tombe. Les parcelles privées devront infiltrer sur leur emprise foncière et les voiries seront gérées par des techniques de Gestion Intégrée des Eaux Pluviales.